

DÉROGATIONS MINEURES
N^o DM 3000878263 ET DM 3000893453

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 novembre 2014, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
DM3000 878263	13232, rue Maplewood Lot 1 368 587	Permettre en zone résidentielle H1-5-331, pour un bâtiment existant, que la marge latérale du côté nord-est soit de 1,39 m au lieu du minimum requis de 2 m; Comme montré au certificat de localisation, dossier 33533, minute 26737 préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, le 18 août 2014.
DM3000 893453	76, 9 ^e Avenue Lot 1 389 559	Permettre en zone résidentielle H1-7-442, pour un bâtiment existant, une distance de 1,76 m entre le perron existant et la ligne de terrain, du côté ouest, au lieu du minimum requis de 2 m; Comme montré au certificat de localisation, dossier 10931-008, minute 18913, préparé par l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, le 24 septembre 2014.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois d'octobre de l'an 2014.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/sr